

Amherst, le 12 mars 2018

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst tenue le 12^e jour du mois de mars 2018, à laquelle sont présents le maire, monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers :

Jean Bourassa	Daniel Lampron
Caroline Champoux	Robert Laperrière
Roger Chayer	Ronald Robitaille

Formant tous quorum sous la présidence du maire

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint est aussi présent.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 12 mars 2018

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 12 février 2018**
Résolutions numéros 020.02.2018 à 048.02.2018 inclusivement pour la séance ordinaire du 12 février 2018.
- 4. Ratification des déboursés pour le mois de février 2018**
 - 4.1. Déboursés du 01-02-2018 au 28-02-2018 pour un montant total de 276 534.68 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 46 237.13 \$
- 5. Correspondance**
 - 5.1 Mutuelle des municipalités du Québec – Protection dans l'exercice de pouvoir discrétionnaire
- 6. Administration générale**
 - 6.1 Présentation du projet de Règlement 528-18 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles
 - 6.2 Avis de motion – Règlement 528-18 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles
 - 6.3 Adoption du règlement 526-18 relatif au traitement des élus municipaux
 - 6.4 Résolution autorisant le maire à signer régularisations et conciliation bancaires
 - 6.5 Approbation de la liste des immeubles pour vente en défaut de paiement taxes 2018
 - 6.6 Résolution d'appui hôpital de St-Jérôme
 - 6.7 Don Club des petits déjeuners

- 6.8 Mandat pour restructuration organisationnelle
- 6.9 Autorisation de passage – Gran Fondo Mont-Tremblant
- 6.10 Mandat pour la gestion des archives
- 6.11 Mobilier de la salle du conseil – Mandat à Ébénisterie Jean-Pyer Larose Inc.
- 6.12 Offre de services Édilex – Système informatisé d’appel d’offres
- 6.13 Période de paye
- 6.14 Changement de nom de district électoral
- 6.15 Réseau internet Filau – Contribution municipale
- 6.16 Actualisation du site web

7. Sécurité publique

- 7.1 Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants février 2018
- 7.2 Dépôt bilan mensuel RINOL janvier-février 2018
- 7.3 Comité des mesures d’urgence
- 7.4 Réseau d’entraide Premiers répondants
- 7.5 Communication mesures d’urgence – Achat de radios
- 7.6 Activité de pratique et de formation – Contribution municipale

8. Travaux publics

- 8.1 Perte totale camion ordures
- 8.2 Liste du matériel et des équipements usagés à disposer

9. Hygiène du milieu et environnement

- 9.1 Adoption du projet d’entente intermunicipale relatif à la création d’une Régie de collectes et de transport des matières résiduelles
- 9.2 RIDR – Bulletin cumulatif annuel 2018
- 9.3 Nettoyage des fossés

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Dépôt rapport Martin Léger
- 10.2 Demande d’appui MRC des Laurentides – Parc linéaire et corridor aérobique
- 10.3 Demande de dérogation mineure DM001-2018 – 201, rue Amherst
- 10.4 Demande de dérogation mineure DM002-2018 – 2319, chemin du Lac-Cameron

11. Loisirs et culture

- 11.1 Sentier des villages
- 11.2 Panneaux touristiques
- 11.3 Adhésion Auteurs des Laurentides

12. Histoire et patrimoine

13- Affaire(s) nouvelle(s)

14- Période de questions

15- Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 049.03.2018 RATIFICATION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en ajoutant au point 13 Affaire(s) nouvelle(s), le point suivant :

13.1 Réaménagement de la future salle du conseil – Acceptation de soumission

Adoptée à la majorité

3 RÉS 050.03.2018 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le directeur général adjoint soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal de la séance du 12 février 2018, résolutions numéros 020.02.2018 à 048.02.2018 inclusivement soit adopté en modifiant la résolution 025.02.2018 en remplaçant, au troisième QUE, le mot « télévisions » par le mot « écrans ».

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2018

4.1 RÉS 051-03-2018 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-02-2018 au 28-02-2018 pour un montant total de 276 534.68 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 46 237.13 \$.

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

5.1 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – PROTECTION DANS L'EXERCICE DE POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait lecture au conseil de la correspondance reçue de la Mutuelle des municipalités du Québec au sujet de l'ajout, sans frais, de l'assurance des frais de justice liés à l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 528-18 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau fait la présentation du projet de règlement concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.

6.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 528-18 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Monsieur le conseiller Daniel Lampron donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté au conseil pour adoption le règlement 528-18 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.

6.3 **RÉS 052.03.2018** **ADOPTION DU RÈGLEMENT 526-18 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT l'avis de motion déposé à la séance du 12 février 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

Que le conseil adopte le règlement 526-18 relatif au traitement des élus municipaux.

Adoptée à la majorité

6.4 **RÉS 053.03.2018** **RÉSOLUTION AUTORISANT LE MAIRE À SIGNER LES RÉGULARISATIONS ET CONCILIATIONS BANCAIRES**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau à signer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst les documents de régularisations et de conciliations bancaires.

Adoptée à la majorité

6.5 **RÉS 054.03.2018** **APPROBATION DE LA LISTE DES IMMEUBLES POUR VENTE EN DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2018**

CONSIDÉRANT QUE des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Amherst désire protéger ses créances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Amherst a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte du propriétaire et l'aviser des faits pertinents;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale de la Municipalité d'Amherst a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes au cours du quatrième mois précédent le 7 juin 2018 conformément à l'article 1022 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale de la Municipalité d'Amherst doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de l'état conformément à l'article 1023 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

PROPOSÉ par le conseiller Roger Chayer

QUE le conseil municipal approuve l'état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes portant les inscriptions :

Matricule	Lot rénové
1198-50-2880	4 942 146
1198-61-2965	4 942 197
1198-61-5439	4 942 156

1198-71-1984	4 942 166
1198-71-4715	4 942 163
1198-71-4832	4 942 164
1198-71-5173	4 942 167
1198-38-2861	4 942 409
1197-58-1390	4 942 145
1197-58-1156	4 942 143
1197-68-0666	4 942 153
1197-68-2473	4 942 154
1197-78-1383	4 942 160
1197-79-1401	4 942 161
1197-57-6898	4 942 150
1197-57-9962	4 942 148
1197-67-3086	4 961 630
1197-67-1004	4 942 149
1197-66-2285	4 942 015
1197-67-8731	4 942 158
0001-55-9901	4 941 016
0109-58-1037	4 420 123
0408-08-0393	4 420 314
0696-44-5333	4 613 868
0697-14-1677	4 941 609
0698-02-2551	4 941 557
1093-96-4047	4 942 026
1297-56-2845	4 942 238

QUE ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

ET

QUE la directrice générale, Mme Bernadette Ouellette, soit mandatée à représenter la Municipalité d'Amherst lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 7 juin 2018, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1.

Adoptée à la majorité

6.6

RÉS 055.03.2018 RÉSOLUTION D'APPUI – HÔPITAL RÉGIONAL DE SAINT-JÉRÔME

CONSIDÉRANT la demande d'appui déposée par l'Hôpital régional de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital régional de Saint-Jérôme dessert l'ensemble des MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT qu'il est établi que la région des Laurentides est sous-financée par le gouvernement du Québec en matière de santé depuis plusieurs années considérant la croissance de la population et son vieillissement;

CONSIDÉRANT que le 22 décembre 2017, le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides a déposé un projet de modernisation et d'agrandissement de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme totalisant 400 M\$ au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

Que la municipalité d'Amherst demande au gouvernement du Québec un engagement formel de procéder à la modernisation et à l'agrandissement de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme;

QUE la municipalité d'Amherst demande au gouvernement du Québec d'inscrire la modernisation et l'agrandissement de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2015-2025;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à M. Philippe Couillard, Premier ministre du Québec, à M. Gaétan Barrette, ministre de la santé et des services sociaux, à M. Pierre Arcand, président du Conseil du trésor, à Mme Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides, à M. Marc Bourcier, député de Saint-Jérôme, ainsi qu'à M. Sylvain Pagé, député de Labelle;

QUE copie de la présente résolution soit également transmise à M. François Foisy, président directeur général du CISSSS des Laurentides, ainsi qu'aux préfets et maires des Laurentides.

Adoptée à la majorité

6.7 RÉS 056.03.2018 DON AU CLUB DES PETITS DÉJEUNERS

CONSIDÉRANT la demande de participation financière déposée par le Club des petits déjeuners;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil autorise un don de 100.00 \$ au Club des petits déjeuners pour l'organisation d'une activité de reconnaissance des bénévoles du Club.

Adoptée à la majorité

6.8 RÉS 057.03.2018 MANDAT POUR RESTRUCTURATION ORGANISATIONNELLE

CONSIDÉRANT les changements déjà apportés et ceux à venir dans la structure organisationnelle de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il devient important de réaliser une analyse de la structure organisationnelle de la municipalité afin d'optimiser cette dernière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale à faire des démarches auprès de firmes de consultants en ressources humaines dans le but d'octroyer un mandat d'analyse de la structure organisationnelle de la municipalité et de faire les recommandations qui s'imposent afin d'optimiser cette dernière.

Adoptée à la majorité

- 6.9** **RÉS 058.03.2018** **AUTORISATION DE PASSAGE – GRAN FONDO MONT-TREMBLANT**
- CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage pour l'organisation du Gran Fondo Mont-Tremblant qui se tiendra le dimanche 27 mai 2018;
- Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron
- QUE autorise le Gran Fondo Mont-Tremblant à circuler sur la route 323 et sur le chemin de Rockway-Valley (364) le dimanche 27 mai 2018.
- Adoptée à la majorité
-
- 6.10** **RÉS 059.03.2018** **MANDAT POUR LA GESTION DES ARCHIVES**
- CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par La Greffière enr. le 28 février 2018;
- CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire de mettre à niveau le plan de classification et le calendrier de conservation, datant de l'ancien système de classification, rendus désuets;
- CONSIDÉRANT les besoins en formation du personnel au niveau de la gestion des archives;
- Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux
- QUE le conseil accepte l'offre de services déposée par La Greffière Enr. pour la mise à niveau des archives de la municipalité et autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale, à octroyer le mandat de mise à niveau des archives de la municipalité à La Greffière enr. selon les budgets prévus;
- QUE cette dépense soit affectée au surplus de fonctionnement accumulé non affecté.
- Adoptée à la majorité
-
- 6.11** **RÉS 060.03.2018** **MOBILIER DE LA SALLE DU CONSEIL – MANDAT À ÉBÉNISTERIE JEAN-PYER LAROSE INC.**
- CONSIDÉRANT l'offre de services déposé par Ébénisterie Jean-Pyer Larose Inc. en date du 7 mars 2018 pour la construction de la table pour la nouvelle salle du conseil tel que le plan déposé avec l'offre de services;
- Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille
- QUE le conseil accepte l'offre de services déposée par Ébénisterie Jean-Pyer Larose Inc. et autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale, à octroyer le mandat de construction de la table pour la nouvelle salle du conseil tel qu'illustré sur le plan déposé avec l'offre de services du 7 mars 2018, pour un montant de 3 250.00 \$ plus les taxes applicables;
- QUE cette dépense soit affectée au surplus de fonctionnement accumulé non affecté.
- Adoptée à la majorité
-
- 6.12** **RÉS 061.03.2018** **OFFRE DE SERVICES ÉDILEX – SYSTÈME INFORMATISÉ**

D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger la résolution 036.02.2018;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

Que le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général adjoint à signer pour et au nom de la municipalité d'Amherst l'offre de services déposée par Edilex en date du 7 mars 2018 au montant de 1 100.00 \$, représentant le coût de l'abonnement, renouvelable annuellement, au système d'appel d'offres informatisé Edilexpert auquel s'ajoute les frais uniques de mise en service et de formation payable une seule fois au montant de 1 750.00 \$, le tout plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au surplus de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à la majorité

6.13 RÉS 062.03.2018 PÉRIODE DE PAYE

CONSIDÉRANT les coûts et le temps requis à la préparation hebdomadaire des payes de l'ensemble des employés de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il serait beaucoup plus rentable de modifier les périodes de paye de 52 à 26, soit une paye par deux semaines;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Chayer

Que le conseil décrète qu'à compter de la semaine débutant le 6 mai 2018 les payes seront préparées et versées aux deux semaines, soit 26 périodes de paye annuellement.

QU'UN avis soit remis à tous les employés de la municipalité pour les aviser de cette modification.

QUE le conseil autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale à accorder une avance d'une semaine aux employés qui en feront la demande, qui devra être remboursée à la fin de l'emploi pour les employés saisonniers ou à la fin de l'année fiscale pour les employés temps plein.

Adoptée à la majorité

6.14 RÉS 063.03.2018 CHANGEMENT DE NOM DE DISTRICT ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT que le district électoral numéro 5 porte le nom de district Boileau;

CONSIDÉRANT que de l'avis du conseil le nom du district numéro 5 devrait être changé afin de mieux refléter la réalité territoriale de ce secteur;

CONSIDÉRANT que le district numéro 5 est traversé sur toute sa longueur par la rivière Maskinongé;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE dorénavant le district numéro 5 porte le nom de district Maskinongé;

QUE le Directeur général des élections du Québec soit avisé de ce changement.

Adoptée à la majorité

6.15 **RÉS 064.03.2018** **RÉSEAU INTERNET FILAU – CONTRIBUTION
MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT l'importance d'étendre la couverture du réseau internet de Filau afin d'en favoriser l'accès au plus grand nombre de citoyen possible;

CONSIDÉRANT que pour y parvenir il est proposé d'installer une antenne sur la structure de la tour à feu;

CONSIDÉRANT les travaux de solidification de la tour à feu et l'approvisionnement en électricité nécessaire à l'installation des équipements requis;

CONSIDÉRANT que ces travaux profiteront également à la municipalité pour des projets futurs;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

Que le conseil autorise la réalisation des travaux requis à la solidification de la structure de la tour à feu ainsi que les travaux d'approvisionnement en électricité afin de permettre à Filau d'installer les équipements requis et d'étendre la couverture du réseau internet sans fil;

QUE cette dépense soit affectée au surplus de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à la majorité

6.16 **RÉS 065.03.2018** **ACTUALISATION DU SITE WEB**

CONSIDÉRANT que le site web de la municipalité d'Amherst ne répond plus à ses besoins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser le site afin de le rendre plus convivial, plus complet et aussi plus attrayant pour les gens qui le consultent;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil mandate monsieur le conseiller Robert Laperrière afin d'analyser, en collaboration avec le personnel, les besoins de la municipalité dans le dossier de réactualisation de son site web et de faire des recommandations au conseil en termes de contenu, de visuel et du consultant qui répond le mieux aux attentes de la municipalité.

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 DÉPÔT BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS FÉVRIER 2018

Monsieur le conseiller Jean Bourassa, dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de janvier 2018.

7.2 DÉPÔT BILAN MENSUEL DE LA RINOL JANVIER-FÉVRIER 2018

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint dépose au conseil le bilan mensuel de la Régie Incendie Nord Ouest Laurentides pour les mois de janvier et février 2018.

7.3 **RÉS 066.03.2018** **COMITÉ DES MESURES D'URGENCE**

CONSIDÉRANT que, pour donner suite aux modifications du Plan de mesures d'urgence, il y a lieu de revoir la composition du Comité de mesures d'urgence;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil détermine que le comité des mesures d'urgence sera composé des responsables nommés aux postes suivants;

- Maire
- Directeur général de la municipalité
- Directeur de la sécurité civile municipale
- Directeur de la Régie Incendie Nord Ouest Laurentides
- Directeur des premiers répondants
- Directeur administratif
- Directeur de l'information
- Directeur communications/télécommunication
- Directeur des services techniques
- Directeur du service aux sinistrés

Adoptée à la majorité

7.4 **RÉS 067.03.2018** **RÉSEAU D'ENTRAIDE PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT que lors de situations exceptionnelles il serait souhaitable de bénéficier de l'aide et des ressources disponibles dans les municipalités voisines;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil mandate monsieur Yves Duval, directeur du service des premiers répondants afin d'effectuer les démarches auprès des municipalités d'Arundel et de Lac-des-Plages et auprès des Centres intégrés de services de santé et de services sociaux des Laurentides et de l'Outaouais dans le but de conclure des ententes de service visant la collaboration entre les services de premiers répondants.

Adoptée à la majorité

7.5 **RÉS 068.03.2018** **COMMUNICATION MESURES D'URGENCE – ACHAT DE RADIOS**

CONSIDÉRANT que lors de mesures d'urgence il est primordial que les différents intervenants sur le terrain soient en mesure de communiquer entre eux;

CONSIDÉRANT que les communications par cellulaire ne sont pas accessibles sur l'ensemble du territoire de la municipalité d'Amherst;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale à faire l'achat de quatre (4) radios 30 watts avec antennes mobiles (magnétiques)

qui seront assignés aux communications d'urgence pour un budget maximum de 5 500.00 \$, incluant leur programmation, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au surplus de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à la majorité

7.6 **RÉS 069.03.2018** **ACTIVITÉ DE PRATIQUE ET DE FORMATION –
CONTRIBUTION MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT l'activité de pratique et de formation de services d'urgence devant se tenir à Amherst les 13, 14 et 15 avril 2018;

CONSIDÉRANT que cette activité représente un exercice d'entraide impliquant le 51^{ème} ambulance de campagne, la Régie Incendie Nord Ouest Laurentides et le service des premiers répondants d'Amherst;

CONSIDÉRANT la demande de contribution municipale pour l'organisation de cette activité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE la municipalité d'Amherst fournisse à titre gracieux les salles et locaux nécessaires à la tenue de l'activité de pratique et de formation et contribue financièrement à l'activité pour un montant pouvant atteindre un maximum de 1 000.00 \$;

Que cette somme soit affectée au budget de fonctionnement.

Adoptée à la majorité

8 **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 **RÉS 070.03.2018** **PERTE TOTALE – CAMION ORDURES**

CONSIDÉRANT l'offre de règlement à la suite de l'incendie du camion de cueillette des matières résiduelles considéré comme perte totale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil accepte l'offre de règlement au montant totale, taxes incluses, de 71 391.50 \$ et autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst tout document en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

8.2 **RÉS 071.03.2018** **LISTE DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS USAGÉS
À DISPOSER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil mandate monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques afin de dresser la liste du matériel et équipements usagés et/ou désuet et à procéder à la disposition de ces derniers aux meilleures conditions possibles entre autres via le Centre de services partagés – Disposition des biens du gouvernement du Québec.

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

**9.1 RÉS 072.03.2018 PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIF À LA
CRÉATION D'UNE RÉGIE DE COLLECTE ET DE
TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE :

la municipalité du canton d'Amherst, corporation légalement constituée sous l'autorité du *Code municipal du Québec*, ayant son siège social au 124, rue Saint-Louis à Amherst (Québec) J0T 2L0,

la municipalité d'Arundel, corporation légalement constituée sous l'autorité du *Code municipal du Québec*, ayant son siège social au 2, rue du Village à Arundel (Québec) J0T 1A0,

la Ville de Barkmere, corporation légalement constituée sous l'autorité de la Loi sur les citées et villes, ayant son siège social au 199, chemin Barkmere, Barkmere (Québec), J0T 1A0,

la municipalité de Brébeuf, corporation légalement constituée sous l'autorité du *Code municipal du Québec*, ayant son siège social au 217, route 323 à Brébeuf (Québec) J0T 1B0,

la municipalité d'Huberdeau, corporation légalement constituée sous l'autorité du *Code municipal du Québec*, ayant son siège social situé au 101, rue du Pont à Huberdeau (Québec) J0T 1G0

et la municipalité de Montcalm, corporation légalement constituée sous l'autorité du *Code municipal du Québec*, ayant son siège social au 10, rue Hôtel de Ville à Montcalm (Québec) J0T 2V0, désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* pour conclure une entente relative à la création d'une régie intermunicipale à la collecte et au transport des matières résiduelles;

CI-APRÈS APPELÉES « LES MUNICIPALITÉS »

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Chayer

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le conseil de la municipalité du canton d'Amherst autorise la conclusion d'une entente relative à la création d'une Régie intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles avec les Municipalités concernées;

Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

QUE le conseil accepte que la municipalité d'Amherst représente le groupe des municipalités auprès du ministère des Affaires municipales et l'Occupation du territoire dans le cadre de création de la régie;

QUE le maire, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, ou le directeur général adjoint en son absence, soient autorisés à signer ladite entente.

Adoptée à la majorité

9.2 RÉS 073.03.2018 RIDR – BULLETIN CUMULATIF ANNUEL 2018

CONSIDÉRANT les performances de conformité à l'écocentre;

CONSIDÉRANT que ces performances sont en grande partie due à la qualité du travail des préposés à l'écocentre;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil souligne et remercie les employés à l'écocentre pour la qualité de leur travail et leur contribution à l'environnement ainsi qu'à la performance enregistrée par la municipalité d'Amherst dans la récupération des matières résiduelles.

QUE les employés soient équipés de vêtements et bottes de travail au même titre que les employés des travaux publics.

Adoptée à la majorité

9.3 RÉS 074.03.2018 NETTOYAGE DES FOSSÉS

CONSIDÉRANT que l'Association des résidents du lac Cameron et l'Association des résidents du lac de la Décharge procéderont aux nettoyages des fossés et routes au mois de mai 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise une aide financière de 50.00 \$ par association tel que prévu au budget pour défrayer le coût des sacs noirs et des gants et que la municipalité fournisse les bacs noirs nécessaires à la collecte.

Adoptée à la majorité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT FÉVRIER 2018

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de février 2018.

10.2 RÉS 075-03-2018 DEMANDE D'APPUI MRC DES LAURENTIDES – PARC LINÉAIRE ET CORRIDOR AÉROBIQUE

CONSIDÉRANT que le 20 octobre 2016, la MRC des Laurentides adoptait une résolution demandant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de céder à la MRC, pour son territoire, l'octroi des

permissions d'occupation des ouvrages « amovibles » localisés sur l'emprise du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

CONSIDÉRANT que les ouvrages amovibles correspondent à des ouvrages et des constructions pouvant être retirés facilement de l'emprise des parcs régionaux linéaires Le P'tit Train du nord et Corridor aérobique (quai, escalier hors-sol, aménagement de terrain, passage piétonnier), lesquels ouvrages et constructions représentent un faible risque pour le ministère;

CONSIDÉRANT que plusieurs des demandes d'occupation acheminées par la MRC au ministère pour fins de traitement demeurent, pour la majorité d'entre elles, sans réponse depuis plus d'un an, soit plus que les 60 jours prévus notamment au bail intervenu entre la MRC des Laurentides et le ministère, le 5 juillet 1994, pour la gestion de l'ancienne emprise ferroviaire désignée comme le "Le P'tit Train du Nord";

CONSIDÉRANT qu'un bail est également intervenu entre la MRC des Laurentides et le ministère, le 31 octobre 1996, pour la gestion de l'ancienne emprise ferroviaire désignée comme le corridor aérobique;

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides possède la connaissance terrain et les ressources permettant d'assurer une gestion efficace des occupations de l'emprise du parc sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de d'Amherst appuie la demande de la MRC formulée par sa résolution 2016.10.6988 adoptée le 20 octobre 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Chayer

ET RÉSOLU DE demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports:

DE céder à la MRC des Laurentides, pour les emprises des parcs linéaires Le P'tit train du Nord et le Corridor aérobique sur son territoire, l'octroi des permissions d'occupation relatives à des ouvrages amovibles; de maintenir la responsabilité au ministère de l'octroi des occupations ayant un réel caractère permanent, tels les croisements véhiculaires, conduites souterraines, droits de passages, tel que prévu aux baux intervenus entre les parties;

DE déléguer une ressource au ministère afin de permettre de régler les diverses demandes qui demeurent sans réponse depuis plus de 60 jours, et ce, dans l'éventualité où il n'était pas possible de céder, à court terme, l'octroi des permissions des occupations amovibles à la MRC des Laurentides.

Adoptée à la majorité

10.3

RÉS 076.03.2018

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DMOO1-2018 –
201, RUE AMHERST**

Étude de la demande de dérogation mineure # DM001-2018 telle que soumise pour la propriété sise au 201, rue Amherst à l'effet de régulariser l'implantation du bâtiment principal à 5.02 mètres de la ligne avant au lieu des 5.20 mètres prescrits à l'article 6.3.2 du règlement de zonage.

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT les avis publics affichés le 23^{ième} jour de février 2018 aux endroits prévus par le conseil;

CONSIDÉRANT que le bâtiment faisant l'objet de la demande à été construit en 1974;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Chayer

QUE la demande de dérogation mineure DM001-2018, pour la propriété sise au 201, rue Amherst, soit acceptée.

Adoptée à la majorité

10.4

RÉS 077.03.2018

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DMOO2-2018 –
2319, CHEMIN DU LAC-CAMERON**

Étude de la demande de dérogation mineure # DM002-2018 telle que soumise pour la propriété sise au 2319, chemin du Lac-Cameron à l'effet de permettre l'agrandissement d'un bâtiment accessoire existant implanté en partie dans la bande riveraine et en partie dans la marge avant.

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Un citoyen du secteur s'interroge sur la présence d'un élément de l'installation septique dont l'accès se fait par le stationnement actuel de la propriété, auquel cas l'agrandissement prévu empêcherait l'accès à cet élément.

CONSIDÉRANT les avis publics affichés le 23^{ième} jour de février 2018 aux endroits prévus par le conseil;

CONSIDÉRANT que le bâtiment faisant l'objet de la demande bénéficie de droits acquis quant à son implantation;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement en hauteur ne créera pas d'empiètement supplémentaire dans la bande riveraine;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT d'autre part le commentaire formulé par le citoyen du secteur au sujet de la possible présence d'un élément de l'installation septique dans le stationnement actuel;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil remette sa décision à une séance ultérieure et demande au service de l'urbanisme un complément d'information sur la demande.

Adoptée à la majorité

11

LOISIRS ET CULTURE

11.1 **RÉS 078.03.2018** **SENTIER DES VILLAGES**

CONSIDÉRANT l'état actuel du sentier des villages et la nécessité de le remettre à niveau en termes d'entretien et de signalisation;

CONSIDÉRANT les ressources financières et humaines nécessaires à sa remise à niveau;

CONSIDÉRANT qu'aucunes sommes n'ont été prévues au budget 2018 à cet effet;

CONSIDÉRANT que la municipalité pourrait être tenue responsable pour tout accident pouvant survenir sur le sentier des villages;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Chayer

QUE le conseil décrète la fermeture du sentier des villages et ce jusqu'à ce que la municipalité puisse effectuer une évaluation des coûts des travaux et affecter les ressources humaines et financières nécessaires à sa remise à niveau;

QUE des affiches aux entrées du sentier soit installées mentionnant que ce dernier est temporairement fermé.

Adoptée à la majorité

11.2 **RÉS 079.03.2018** **PANNEAUX TOURISTIQUES**

CONSIDÉRANT les propositions déposées par madame Marilou Demers de Point à la Ligne enr. en date du 31 janvier 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil opte pour le modèle numéro 2 en retirant les affiches mentionnant le sentier des villages et mandate monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques à donner suite dans ce dossier le tout selon les montants adoptés au budget 2018;

Adoptée à la majorité

11.3 **RÉS 080.03.2018** **ADHÉSION – AUTEURS DES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT les objectifs de l'Association des auteurs des Laurentides, notamment la promotion de la littérature dans les Laurentides;

CONSIDÉRANT l'implication de l'organisme au Salon du livre des Trois-Vallées Laurentides et lors du dépouillement de l'Arbre de livres;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE la municipalité d'Amherst adhère à l'Association des auteurs des Laurentides pour l'année 2018 au montant de 150.00 \$.

Adoptée à la majorité

12 **HISTOIRE ET PATRIMOINE**

13 **AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

13.1

RÉS 081.03.2018

**RÉNOVATION DE LA NOUVELLE SALLE DU CONSEIL –
OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT les offres de services reçues pour les travaux de réaménagement de la future salle du conseil;

CONSIDÉRANT que la soumission de Construction Alain Cadieux est celle qui répond le mieux aux exigences et aux besoins de la municipalité;

CONSIDÉRANT que Construction Alain Cadieux est en mesure d'effectuer la majeure partie des travaux hors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville et garantit un nombre d'heures maximum pour la réalisation de ces derniers;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Chayer

QUE le conseil octroi le mandat de réaménagement de la future salle du conseil à Construction Alain Cadieux pour un montant maximum de 8 400.00 \$, plus les taxes applicables, entendu que ce montant pourrait être moindre, le tout conformément au budget prévu.

Adoptée à la majorité

14

PÉRIODE DE QUESTIONS

15

RÉS 082.03.2018

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.
Il est 21h35.

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire